

Donation de son vivant, consequences

Par clementaub, le 02/08/2010 à 21:24

Bonjour,

Je souhaiterais acheter un appartement et j'ai sollicité mon grand-pere pour une aide. Il serait prêt à m'aider par une donation. Mais s'y refuse par crainte que cela bouleverse sa succession.

En effet, il a peur que l'un de ses légataire direct puisse venir me réclamer une partie de sa donation après son décès.

J'aimerais savoir ce qu'il en est réellement. Pouvez-vous m'aider?